

Alliance canadienne des services d'évaluation de
diplômes
(ACSED)

Rapport d'examen d'auto-évaluation

Nom du service

Date de l'examen

Table des matières

- A. Imputabilité du service et clientèle
 - 1. Rapport avec les autorités provinciales
 - 2. Clientèle desservie

- B. Critères d'évaluation de la qualité
 - 1. Principes de bonne pratique
 - 2. Études de cas

- C. Critères opérationnels
 - 1. Ouvrages de référence et centre de documentation
 - 2. Gestion des dossiers

- D. Ressources humaines
 - 1. Personnel
 - 2. Expérience du service

- E. Déclaration de conformité et signatures

Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes

A. Imputabilité du service et clientèle

1. Rapport avec les autorités provinciales

Votre service doit faire partie d'une administration provinciale ou territoriale ou avoir reçu des autorités provinciales ou territoriales le mandat d'offrir des services d'évaluation de diplômes internationaux.

- a. Le service fait partie d'une administration provinciale ou territoriale ou a reçu son mandat de celle-ci Oui ☒ Non ☒
- b. Documents justificatifs fournis Oui ☒ Non ☒

Remarques

2. Clientèle desservie

Votre service doit viser une clientèle très diverse et ne pas se limiter à des personnes faisant une demande d'admission dans un établissement d'enseignement ou une demande d'adhésion, de brevet ou d'immatriculation auprès d'un ordre professionnel ou autre organisme de réglementation.

- a. Le service dessert une clientèle très diverse. Oui ☒ Non ☒
- b. Le service effectue des évaluations qui répondent à une diversité de besoins et non à un seul. Oui ☒ Non ☒

Remarques

B. Critères d'évaluation de la qualité

1. Principes de bonne pratique

Votre service doit prouver qu'il se conforme à tous les principes énoncés dans le document «Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômés étrangers»:

- a. Le service a fait la preuve qu'il respecte tous les principes énoncés :
- | | | | |
|-----|---|-------|-------|
| 1. | Principes fondamentaux | Oui ☒ | Non ☒ |
| 2. | Procédures générales | Oui ☒ | Non ☒ |
| 5. | Délais de traitement des demandes | Oui ☒ | Non ☒ |
| 6. | Renseignements nécessaires | Oui ☒ | Non ☒ |
| 7. | Droits perçus | Oui ☒ | Non ☒ |
| 8. | Traductions | Oui ☒ | Non ☒ |
| 9. | Documents exigés | Oui ☒ | Non ☒ |
| 10. | Statut des établissements et des programmes | Oui ☒ | Non ☒ |
| 11. | Objet et résultat de l'évaluation | Oui ☒ | Non ☒ |
| 12. | Niveaux d'études | Oui ☒ | Non ☒ |
| 13. | Critères d'évaluation | Oui ☒ | Non ☒ |
| 14. | Durée des programmes d'études | Oui ☒ | Non ☒ |
| 15. | Appels | Oui ☒ | Non ☒ |

Remarques

- b. Le service distribue des publications pour expliquer à ses clientèles :

- | | | | |
|----|--|-------|-------|
| 1. | les documents exigés | Oui ☒ | Non ☒ |
| 2. | les traductions exigées | Oui ☒ | Non ☒ |
| 3. | la portée des rapports d'évaluation | Oui ☒ | Non ☒ |
| 4. | les délais de traitement des demandes | Oui ☒ | Non ☒ |
| 5. | les modalités à suivre pour faire une demande d'évaluation | Oui ☒ | Non ☒ |
| 6. | les procédures d'appel | Oui ☒ | Non ☒ |
| 7. | le coût des services offerts | Oui ☒ | Non ☒ |

Remarques

2. Études de cas

a. Le service a présenté deux études de cas (la première portant sur un grade universitaire, la seconde sur un programme de formation technique ou professionnelle **d'un pays différent**) qui décrivent ses procédures d'évaluation et expliquent de façon satisfaisante comment il interprète et applique les principes concernant :

- | | | | |
|----|--|-------|-------|
| 1. | les documents exigés | Oui ☒ | Non ☒ |
| 2. | les traductions exigées | Oui ☒ | Non ☒ |
| 3. | l'authentification des documents | Oui ☒ | Non ☒ |
| 4. | le statut officiel de l'établissement ayant délivré le diplôme | Oui ☒ | Non ☒ |
| 5. | la description du programme | Oui ☒ | Non ☒ |
| 6. | le résultat de l'évaluation et sa justification | Oui ☒ | Non ☒ |
| 7. | les références et les ressources utilisées pour l'évaluation | Oui ☒ | Non ☒ |

Remarques

b. Le service a décrit de façon satisfaisante comment il interprète et applique les mesures visant à :

- | | | | |
|----|---|-------|-------|
| 1. | empêcher les contrefaçons et la falsification de ses rapports | Oui ☒ | Non ☒ |
| 2. | informer clairement les clients quant aux fins pour lesquelles le rapport d'évaluation est valide | Oui ☒ | Non ☒ |

Remarques

C. Critères opérationnels

1. Ouvrages de référence et centre de documentation

Le centre de documentation de votre service doit donner accès à une collection très complète d'ouvrages et autres matériels de référence (publiés ou non), comme des publications historiques et actuelles sur les systèmes d'enseignement de nombreux pays.

- | | | | |
|----|---|-------|-------|
| a. | Le service a montré qu'il dispose d'une quantité et d'une diversité suffisantes de documents de référence historiques et actuels. | Oui ☒ | Non ☒ |
| b. | Le service a expliqué de façon satisfaisante comment il se sert de ces documents de référence dans ses évaluations. | Oui ☒ | Non ☒ |
| c. | Le service fait partie d'associations nationales et internationales pertinentes et est abonné à des listes de diffusion électronique appropriées. | Oui ☒ | Non ☒ |

Remarques

2. Gestion des dossiers

Le système de gestion des dossiers de votre service doit permettre un accès facile aux renseignements recherchés tout en garantissant la protection des données de nature confidentielle. L'archivage des décisions résultant des évaluations doit être conçu de façon à permettre un repérage organisé et systématique des décisions précédentes. Votre service doit conserver les renseignements relatifs à la demande du client pendant une période minimale de cinq (5) ans. Les procédures de gestion des dossiers doivent garantir la sécurité et la protection des dossiers des clients, et notamment des originaux contenus dans ces dossiers.

- Le service se conforme, de façon satisfaisante, aux critères concernant :
- | | | |
|---|-------|-------|
| les procédures de tenue des dossiers | Oui ☒ | Non ☒ |
| la durée de conservation des documents | Oui ☒ | Non ☒ |
| les modalités d'accès aux décisions antérieures | Oui ☒ | Non ☒ |
| la protection des renseignements confidentiels | Oui ☒ | Non ☒ |
| la gestion des originaux | Oui ☒ | Non ☒ |

Remarques

D. Ressources humaines

Le service doit disposer de personnel ayant reçu une formation adéquate et capable de produire des évaluations équitables et de qualité uniforme. Au moins un de ces évaluateurs doit compter un minimum d'une année d'expérience pratique, faite sous supervision, de l'évaluation des diplômés étrangers, pour tous les niveaux d'études. Les personnes chargées des évaluations doivent se tenir à jour en prenant part à des activités de formation, en consultant leurs collègues et en effectuant des recherches. Le service doit leur donner la possibilité de se perfectionner, en assistant par exemple à des conférences et à des ateliers.

1. Personnel

- a. Le service est doté d'un personnel suffisant pour effectuer de façon satisfaisante le nombre et le type d'évaluations indiqués. Oui ☒ Non ☒
- b. Le service est doté d'un nombre suffisant d'évaluatrices et d'évaluateurs ayant un niveau d'expertise adéquat. Oui ☒ Non ☒
- c. Le service offre à son personnel des programmes satisfaisants de formation initiale et de perfectionnement pour garantir le maintien d'un niveau d'expertise adéquat en matière d'évaluation de diplômés. Oui ☒ Non ☒

Remarques	

2. Expérience du service

Votre service doit s'être conformé aux critères ci-dessus pendant une période d'au moins un an et avoir effectué un nombre appréciable d'évaluations (au moins 250 pendant cette période).

- a. Le service a montré de façon satisfaisante qu'il se conforme aux critères définis dans le cadre d'assurance de la qualité depuis au moins un an. Oui ☒ Non ☒
- b. Le service a effectué un minimum de 250 évaluations conformes aux critères définis dans le cadre d'assurance de la qualité. Oui ☒ Non ☒

Remarques	

E. Déclaration de conformité

Je (sous-signé/e) déclare que _____ (nom du service)
satisfait à tous les critères formulés dans le Cadre d'assurance de la qualité de l'Alliance
canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED) et est en conséquence admissible au
statut de membre de l'ASCED.

Fait à _____ le: _____

Nom de l'examineur/trice

Signature

Nom de l'examineur/trice

Signature

Nom de l'examineur/trice

Signature

Nom de l'examineur/trice

Signature

Observatrices et observateurs présents :